

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 660/2018
Date: 6 juin 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 816583
Classification: Non classifié

Comptes annuels 2017 de l'Université de Berne Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le financement de l'Université de Berne est assuré au moyen du système de subventionnement. Les comptes annuels de l'Université sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- Article 60, alinéa 1, article 62a et article 62c de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
- Article 126 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1)

3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2017 de l'Université de Berne ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes annuels 2017 de l'Université de Berne.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Direction de l'instruction publique

Annexes

- Comptes annuels 2017 de l'Université de Berne (partie du rapport de gestion pp. 49-69)

Comptes annuels¹ 2017 Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (True and Fair View).

Bilan

Montants en KCHF (=millier de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Liquidités	1	16.044	17.943	- 1.899	- 10,6%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	315.818	226.960	88.858	39,2%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	27.391	24.959	2.431	9,7%
Autres créances à court terme	4	10.638	13.259	- 2.622	- 19,8%
Placements financiers à court terme	5	11.455	16.098	- 4.643	- 28,8%
Stocks et travaux en cours	6	5.365	6.374	- 1.009	- 15,8%
Comptes de régularisation actifs	7	51.012	70.729	- 19.717	- 27,9%
Actif circulant		437.721	376.321	61.401	16,3%
Immobilisations financières	8	90.289	96.398	- 6.109	- 6,3%
Immobilisations corporelles	9	47.274	46.374	901	1,9%
Immobilisations incorporelles	10	20.766	20.863	- 97	- 0,5%
Actif immobilisé		158.329	163.634	- 5.305	- 3,2%
Total actifs		596.051	539.955	56.095	10,4%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	20.158	17.723	2.435	13,7%
Autres dettes à court terme	12	1.971	1.553	419	27,0%
Dettes financières à court terme	13	340	346	- 7	- 1,9%
Engagements Financement externe	14	140.788	135.260	5.529	4,1%
Provisions à court terme	15	19.138	20.729	- 1.591	- 7,7%
Comptes de régularisation passif	16	7.323	7.317	6	0,1%
Fonds étrangers à court terme		189.718	182.928	6.790	3,7%
Dettes financières à long terme	17	1.634	1.256	378	30,1%
Provisions à long terme	15	32.694	32.392	302	0,9%
Engagements de prévoyance	18	91.100	94.000	- 2.900	- 3,1%
Fonds étrangers à long terme		125.428	127.648	- 2.220	- 1,7%
Résultats cumulés		229.379	193.876	35.503	18,3%
Résultat annuel		51.525	35.503	16.022	45,1%
Fonds propres		280.904	229.379	51.525	22,5%
Total passif		596.051	539.955	56.095	10,4%

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Compte de résultats

Montants en KCHF (=millier de francs)	Chiffre en annexe	2017	2016	Evolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		314.170	307.360	6.810	2,2%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)		98.505	93.829	4.676	5,0%
Contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU)		107.789	104.420	3.370	3,2%
Financement de base ou subventions de partenaires publics	19	520.465	505.609	14.855	2,9%
Subventions de projets par le Fonds national suisse		103.847	98.000	5.847	6,0%
Subventions de projets par des organisations internationales		27.984	27.463	522	1,9%
Autres subventions de projets		55.163	61.347	-6.184	-10,1%
Subventions de projets par des financements externes	20	186.994	186.809	185	0,1%
Taxes d'études		18.357	18.116	241	1,3%
Produits des services permanents		71.215	70.785	431	0,6%
Revenus divers		74.178	62.043	12.135	19,6%
Déductions sur revenus		-707	-318	-389	122,4%
Autres revenus	21	163.043	150.626	12.418	8,2%
Total revenus d'exploitation		870.502	843.044	27.458	3,3%
Traitements		456.741	447.934	8.807	2,0%
Cotisations sociales		81.798	79.365	2.433	3,1%
Autres charges de personnel		6.754	14.555	-7.801	-53,6%
Charges de personnel	22	545.293	541.853	3.440	0,6%
Acquisition d'appareils		13.752	13.408	345	2,6%
Charges de locaux et d'exploitation		21.831	21.961	-130	-0,6%
Autres charges		98.252	89.892	8.360	9,3%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	133.835	125.261	8.574	6,8%
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		109.013	108.334	680	0,6%
Subventions à des tiers		20.139	21.415	-1.276	-6,0%
Subventions	24	129.152	129.748	-596	-0,5%
Amortissement des immobilisations corporelles	9	10.592	10.649	-57	-0,5%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	3.064	2.241	823	36,7%
Total charges d'exploitation		821.936	809.752	12.184	1,5%
Produits financiers		4.333	3.290	1.043	31,7%
Charges financières		1.374	1.079	295	27,3%
Résultat financier	25	2.959	2.211	748	33,8%
Résultat annuel		51.525	35.503	16.022	45,1%

Tableau de financement

Montants en KCHF	2017	2016
Activité de fonctionnement		
+/- Bénéfice / perte	51.525	35.503
+/- Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	101	53
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	13.304	11.975
+/- Pertes de valeur / Suppression de pertes de valeur	160	1.002
+/- Autres charges / revenus sans incidence sur le fonds	-844	331
+/- Augmentation / diminution des créances	- 3.138	2.152
+/- Augmentation / diminution des autres créances à court terme	2.622	-1.994
+/- Augmentation / diminution des stocks et travaux en cours	1.009	-746
+/- Augmentation / diminution du compte de régularisation actif	19.717	-21.337
+/- Augmentation / diminution des créanciers	2.435	1.474
+/- Augmentation / diminution des autres dettes à court terme	419	-847
+/- Augmentation / diminution du compte de régularisation passif	6	-315
+/- Augmentation / diminution des provisions	- 1.289	5.735
+/- Augmentation / diminution des engagements de prévoyance	- 2.900	-3.200
+/- Augmentation / diminution des engagements financement externe	5.529	4.109
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	88.655	33.896
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	- 10'479	-10.588
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	- 5'743	-8.291
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	17'944	30.084
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	- 3'788	-3.604
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	- 2'066	-7.601
Activité de financement		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	- 7	85
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	378	-154
Flux financiers provenant de l'activité de financement	371	-69
Total tableau de financement	86.960	41.427
Liquidités nettes au début de la période	244.902	203.475
Liquidités nettes à la fin de la période	331.862	244.902
Variation des liquidités nettes	86.960	41.427

Les liquidités nettes se composent ainsi:

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	132	98
Poste	3.749	784
Banque	12.163	17.061
Compte courant auprès de l'Administration des finances «fonds principaux»	76.273	36.685
Compte courant auprès de l'Administration des finances «financement externe»	239.545	190.275
Total	331.862	244.902

Tableau des fonds propres au 31.12.2017

Montants en KCHF	Fonds principaux	Financement externe	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2015 *	- 9.054	152.609	50.321	193.876
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	24.806	10.351	347	35.503
Fonds propres au 31.12.2016	15.751	162.960	50.668	229.379
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	28.372	16.683	6.471	51.525
Fonds propres au 31.12.2017	44.123	179.643	57.139	280.904

*A la clôture du 31.12.2015, le «financement externe» et les «fonds affectés» des fonds propres présentaient une erreur de 36 KCHF, ce qui a été corrigé en conséquence.

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : les fonds principaux, le financement externe et les fonds affectés.

Les fonds principaux comprennent les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Ils incluent également le produit des taxes d'études et une partie des autres revenus.

Le financement externe comprend les crédits de tiers non affectés (services, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleurs n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche généraux et offres de formation continue non spécifiques, ainsi que pour le maintien des prestations de service permanentes.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

L'Université de Berne ne pouvant pas distribuer de bénéfices, le résultat annuel 2017 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la direction de l'Université le 20 mars 2018, puis présentés au sénat pour information le 17 avril 2018. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50 pour cent dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur

nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement comptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et douze mois et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur, et les participations supérieures à 20 pour cent sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains: illimitée Constructions: 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, alinéa 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeurs pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeurs à la Caisse de Pension Bernoise (cotisation des professeurs à la CPB) avec une dégressivité de 4 pour cent³ ou 5 pour cent⁴. La pérennité des investissements immatériels est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état le 1er janvier 2018

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 01.09.1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à douze mois à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à douze mois et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les créances à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Engagements financement externe

Les engagements résultant du financement externe sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaborateurs, de même que les rentes spéciales et les rentes de rattachement, sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultat doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à douze mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance personnelle

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la Caisse de pension des médecins-assistant-e-s et médecins-chef(fe)s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (par ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (par ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Caisse	132	98	34	34,8%
Poste	3.749	784	2.966	378,5%
Banque	12.163	17.061	-4.898	-28,7%
Liquidités	16.044	17.943	-1.899	-10,6%

Les liquidités ont diminué de 1.899 KCHF en raison des optimisations de processus.

2 Comptes courants Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Compte courant Administration des finances	76.273	36.685	39.589	107,9%
«Fonds principaux»				
Compte courant Administration des finances	239.545	190.275	49.270	25,9%
«Financement externe»				
Comptes courants Administration des finances	315.818	226.690	88.858	39,2%

Le canton de Berne organise le cash management de l'Université de Berne. Les comptes courants intitulés «Administration des finances» correspondent aux liquidités que gère le canton de Berne au nom de l'Université de Berne.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	28.061	25.625	2.437	9,5%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et prestations	48	10	38	368,2%
Ducroire	-718	-675	-43	6,4%
Créances résultant de livraisons et de prestations	27.391	24.959	2.431	9,7%

Les créances issues de livraisons et de prestations ont augmenté de 2'431 KCHF.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Livraisons		-24	24	-100,0%
Avances temporaires en espèces	255	259	-4	-1,6%
Avoirs impôt anticipé	674	908	-234	-25,8%
Créances règlements caisse	74	-141	215	-152,1%
Créances financement externe CT	9.613	12.235	-2.623	-21,4%
Cautions de loyers	23	22	1	2,2%
Autres créances à court terme	10.638	13.259	-2.622	-19,8%

Les autres créances à court terme ont enregistré une hausse de 2.622 KCHF. Ce changement est notamment dû à la réduction des projets de recherche avec créances à l'investisseur.

5 Placements financiers à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Placements portant intérêts (obligations)	11.455	16.098	-4.643	-28,8%
Placements financiers à court terme	11.455	16.098	-4.643	-28,8%

Comme il n'existe aucune opportunité d'investissement adaptée, les fonds des placements financiers à court terme ont diminué de 4.643 KCHF.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Stocks	3.015	3.219	-204	-6,3%
Travaux en cours	2.350	3.155	-805	-25,5%
Stocks et travaux en cours	5.365	6.374	-1.009	-15,8%

Les stocks ont diminué de 204 KCHF par rapport à l'année dernière. Les travaux en cours ont diminué de 805 KCHF.

7 Compte de régularisation actif

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Intérêts courus	380	541	-161	-29,8%
Contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU)	46.000	44.700	1.300	2,9%
Abonnements presse	4.632	4.573	59	1,3%
Régularisation des subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU) (paiements reçus au 04.01.2017)		20.533	-20.533	-100,0%
Autres actifs transitoires		382	-382	-100,0%
Comptes de régularisations actifs	51.012	70.729	-19.717	-27,9%

En principe, les comptes de régularisations sont évalués à partir d'un montant de 100 KCHF par évènement. Les subventions de la Confédération en lien avec les la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) ont été versées et comptabilisées en 2017. Par conséquent, elles n'ont pas dû faire l'objet d'un poste spécial comme c'était le cas l'an dernier.

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Actions et parts	15.530	13.345	2.185	16,4%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	5.746	5.321	425	8,0%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	66.262	74.920	-8.658	-11,6%
Prêts à des tiers	1.000	1.000		0,0%
Participations dans des entreprises privées	1.752	1.812	-61	-3,3%
Immobilisations financières	90.289	96.398	-6.109	-6,3%

En ce qui concerne les obligations, les liquidités ont été transférées au profit du compte courant Administration des finances financements externes (cf. 2 « Comptes courants Administration des finances ») en raison du manque d'opportunités d'investissement appropriées.

Les participations dotées d'un taux de participation supérieur à 5% sont nominalement listées ci-après:

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75%	75%	100	100	78	76
Unitectra SA	Zurich	33%	33%	300	300	143	143
Be-advanced AG (anciennement InnoBe AG)	Berne	21%	21%	240	240	51	72
SITEM-Insel AG	Berne	16%	16%	9.591	9.591	1.386	1.462
SLSP AG	Zurich	8%	0%	520	0	40	0
Autres		≤ 5%	≤ 5%	n.c.	n.c.	53	59
Total						1.752	1.812

En 2017, l'Université de Berne a fait l'acquisition de 40.000 actions SLSP Swiss Library Service Platform AG à 1 CHF.

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2015	61	47.374	3.633	-5.682	45.385
Coût d'acquisition / prix de revient					
Etat au 31.12.2015	87	119.636	13.341	-9.905	123.158
Entrées		8.074	1.328	-176	9.226
Variation des subventions fédérales accordées				-156	-156
Sorties		-4.115	-425	591	-3.949
Reclassifications		-107	107		
Etat au 31.12.2016	87	123.488	14.350	-9.647	128.278
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2015	-26	-72.262	-9.708	4.224	-77.772
Amortissements planifiés	-2	-8.551	-1.406	1.038	-8.921
Amortissements non planifiés		-678		-241	-919
Sorties		5.874	425	-591	5.709
Reclassifications					
Etat au 31.12.2016	-28	-75.616	-10.688	4.430	-81.903
Valeur comptable nette au 31.12.2016	58	47.872	3.662	-5.217	46.375
Valeur comptable nette au 31.12.201-	58	47.872	3.662	-5.217	46.375
Coût d'acquisition / prix de revient					
Etat au 31.12.2016	87	123.488	14.350	-9.647	128.278
Entrées	972	10.255	2.143	-295	13.076
Variation des subventions fédérales accordées				609	609
Sorties		-4.632	-660	216	-5.076
Reclassifications		-151	151		
Etat au 31.12.2017	1.059	128.961	15.984	-9.116	136.888
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2016	-28	-75.616	-10.688	4.430	-81.903
Amortissements planifiés	-3	-9.161	-1.340	774	-9.730
Amortissements non planifiés		-2	-48	240	190
Sorties		1.850	509	-531	1.828
Reclassifications					
Etat au 31.12.2017	-31	-82.929	-11.567	4.913	-89.616
Valeur comptable nette au 31.12.2017	1.028	46.031	4.417	-4.203	47.274

Au cours de l'exercice, les investissements étaient légèrement supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation des immobilisations corporelles d'nv. 900 KCHF.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeurs CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2015	6.425	4.497	46	9.669	20.636
Coût d'acquisition / prix de revient					
Etat au 31.12.2015	13.152	4.497	59	16.110	33.816
Entrées	473	2.440		748	3.661
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-412			-372	-784
Reclassifications	4.732	-4.732			
Etat au 31.12.2016	17.946	2.204	59	16.485	36.694
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2015	-6.727		-13	-6.440	-13.180
Amortissements planifiés	-2.230		-12	-868	-3.109
Amortissements non planifiés		-55		-269	-324
Sorties	412			372	784
Reclassifications					
Etat au 31.12.2016	-8.546	-55	-24	-7.205	-15.830
Valeur comptable nette au 31.12.2016	9.400	2.149	34	9.281	20.864
Valeur comptable nette au 31.12.2016	9.400	2.149	34	9.281	20.864
Coût d'acquisition / prix de revient					
Etat au 31.12.2016	17.946	2.204	59	16.485	36.694
Entrées	951	2.161		702	3.814
Variation des subventions fédérales Accordées					
Sorties	-665	-55		-134	-855
Reclassifications	2.358	-2.358			
Stand 31.12.2017	20.589	1.951	59	17.053	39.652
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2016	-8.546	-55	-24	-7.205	-15.830
Amortissements planifiés	-3.007		-12	-795	-3.814
Amortissements non planifiés	-84			-27	-111
Sorties	677	55		134	867
Reclassifications					
Etat au 31.12.2017	-10.959		-36	-7.892	-18.888
Valeur comptable nette au 31.12.2017	9.631	1.951	22	9.161	20.766

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	18.504	16.906	1.597	9,4%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	129	74	55	74,3%
Dettes résultant de livraisons et prestations (manuel)	1.525	743	782	105,3%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	20.158	17.723	2.435	13,7%

En tout, les obligations issues des livraisons et des prestations ont augmenté de 2.435 KCHF par rapport à l'année précédente.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Acomptes de clients	454	479	-26	-5,3%
Compte courant créances TVA	849	911	-62	-6,8%
Dettes à court terme diverses	668	162	506	312,5%
Autres dettes à court terme	1.971	1.553	419	27,0%

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont augmenté de 419 KCHF.

13 Dettes financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Dépôts	153	153		0,3%
Autres engagements à court terme envers des tiers	187	194	-7	-3,6%
Dettes financières à court terme	340	346	-7	-1,9%

Les engagements financiers n'ont pas connu de changement notable par rapport à l'an dernier.

14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Engagements financements externes	140.788	135.260	5.529	4,1%

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créanciers tiers à la date de clôture ont augmenté d'environ 5.529 KCHF par rapport à l'année précédente (cf. 20 «Subventions de projets provenant de financement externe»).

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
Etat au 31.12.2015	26.779	20.606	47.385
dont provisions à court terme	19.817	316	20.133
Constitution (y c. augmentation)	7.275	115	7.390
Dissolution	-1.392		-584
Utilisation	-50	-212	-262
Etat au 31.12.2016	32.612	20.509	53.121
dont provisions à court terme	20.411	318	20.729
Constitution (y c. augmentation)	2.361	2.027	4.388
Dissolution	-5.433		-5.433
Utilisation	-40	-204	-244
Etat au 31.12.2017	29.499	22.333	51.832
dont provisions à court terme	18.818	320	19.138

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante.

Dans leur ensemble, les provisions du personnel ont diminué de 3.113 KCHF. Entre autres, 1.500 KCHF de provisions ont été dissous en rentes spéciales et indemnités de départ. Les utilisateurs ayant exprimé davantage de besoins en rapport avec le projet Murtenstrasse 24, une provision a été constituée, en plus du crédit à la construction de 1.800 KCHF, pour son financement.

16 Compte de régularisation passif

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016	Evolution	
Taxes d'immatriculation	6.900	7.176	-276	-3,9%
Autres passifs transitoires	423	141	283	200,9%
Comptes de régularisation passif	7.323	7.317	6	0,1%

Les comptes de régularisation passifs n'ont pas connu de changement notable par rapport à l'an dernier.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015	Evolution	
Prêts à long terme (prêts professeurs pour CPB)	-1.277	-1.256	-21	1,7%
Dettes financières à long terme	-1.277	-1.256	-21	1,7%

Les prêts à long terme (prêts destinés aux professeurs de la CPB) n'ont pas connu de changement notable par rapport à l'an dernier.

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance incluses dans les charges de fonctionnement	
		2017	2016			2017	2016
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	4.241				290	290	363
Plans de prévoyances avec découvert	-38.071	-91.100	-94.000	-2.900	46.066	42.037	40.551
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-33.830	-91.100	-94.000	-2.900	46.356	42.327	40.914

La majeure partie des collaborateurs de l'Université de Berne (5'361 assurés) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes: l'Association Suisse des médecins-assistants et chefs de clinique (ASMAC, 87 assurés), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 57 assurés) et la Société Suisse d'Odonto-stomatologie (SSO, 2 assurés).

Au 31.12.2017, la CPB affiche un degré de couverture provisoire total de 95,2% (année précédente 93,7%) à un taux d'intérêt technique de 2,5%. La part de la différence prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève en tout à 37.954 KCHF au 31.12.2017 (année précédente 47.323 KCHF).

Au 31.12.2016, le degré de couverture provisoire de la CACEB s'élevait au total à 94,7% (année précédente 92,7%) à un taux d'intérêt technique de 2,5%. La part de la différence prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de 117 KCHF au 31.12.2017 (année précédente 160 KCHF).

À la date de clôture du 31.12.2017, l'ASMAC affichait un taux de couverture provisoire compris entre 112,0 et 115,0% (année précédente 111,3%). La part de la différence prise en charge par l'Université de Berne s'élève au total à 4.241 KCHF au 31.12.2017 (année précédente 3.362 KCHF).

Au 31.12.2016, le degré de couverture de la SSO s'élevait à un total de 122,26%. Le taux de couverture exact de la SSO ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux de recouvrement ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses 2 assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres «Evolution des salaires / renchérissement» et «Croissance de la population».

La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants:

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture 31.12)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,13% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2017 = 17 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou contributions publiques

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	314.170	307.360	6.810	2,2%
Subventions fédérales selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	98.505	93.829	4.676	5,0%
Contributions au titre de l'accord intercantonal universitaire (AIU)	107.789	104.420	3.370	3,2%
Financement de base ou contributions publiques	520.465	505.609	14.855	2,9%

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 59,8%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de 14.855 KCHF. Le canton de Berne finance 36,1% (année précédente 36,5%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 11,3% (année précédente 11,1%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiants non originaires du canton représente 12,4% (année précédente 12,4%).

20 Subventions de projets provenant de financement externe

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	103.847	98.000	5.847	6,0%
Subventions de projets allouées par des organisations internationales	27.984	27.463	522	1,9%
Autres subventions de projets	55.163	61.347	-6.184	-10,1%
Subventions de projets provenant de financement externe	186.994	186.809	185	0,1%

La part des engagements de financement externe dans des projets au produit d'exploitation s'élève à 21,5% (année précédente 22,2%). La part du Fonds national suisse (FNS) au produit d'exploitation a enregistré une augmentation pour atteindre 11,9% (année précédente 11,6%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont augmenté de 522 KCHF. Leur part au produit d'exploitation s'élève à 3,2% (année précédente 3,3%). Le système de comptabilisation modifié (les fonds destinés aux projets sont inscrits comme des éléments de réduction du bénéfice) a eu pour conséquence que les contributions aux projets restantes (des partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont diminué de 6.184 KCHF. Leur part au produit d'exploitation s'élève à 6,3% (année précédente 7,3%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Taxes d'études	18.357	18.116	241	1,3%
Produit de la formation continue	10.554	11.497	-943	-8,2%
Droits d'examen et autres taxes	3.578	3.627	-49	-1,4%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	71.215	70.785	431	0,6%
Produit de remboursements	20.084	21.325	-1.241	-5,8%
Produit des ventes	7.386	7.207	179	2,5%
Revenus divers	32.576	18.386	14.190	77,2%
Réductions de recettes	-707	-318	-389	122,4%
Autres revenus	163.043	150.626	12.418	8,2%

Les produits restants représentent 18,7% du produit d'exploitation (année précédente 17,9%). Par rapport à l'année précédente, les autres produits ont pu augmenter de 12.418 KCHF. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 8,2% du revenu d'exploitation (année précédente 8,4%). Les revenus divers ont augmenté de 14.190 KCHF: d'une part parce que davantage de contrats de prestations de service ont pu être conclus avec des tiers, et d'autre part grâce à des compensations internes moins nombreuses.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Traitements	456.741	447.934	8.807	2,0%
Cotisations aux assurances sociales	81.798	79.365	2.433	3,1%
Autres charges de personnel	6.754	14.555	-7.801	-53,6%
Charges de personnel	545.293	541.853	3.440	0,6%

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important du produit d'exploitation avec 66,3% (année précédente 66,9%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de 8.807 KCHF. Les cotisations aux assurances sociales ont augmenté de 2.433 KCHF. Cette année, la provision destinée à l'assainissement des institutions de prévoyance a été efficacement réduite de 2.900 KCHF au profit des cotisations aux assurances sociales. Les dédommagements forfaitaires, frais de formations initiale et continue, promotion du personnel etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les

charges ont diminué de 7.801 KCHF. La provision nouvellement constituée l'an dernier pour les rentes spéciales et indemnités de licenciement a pu être réduite de 1.500 KCHF (cf. 15 «Provisions»).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Acquisition d'appareils	13.752	13.408	345	2,6%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	21.831	21.961	-130	-0,6%
Autres charges d'exploitation	98.252	89.892	8.360	9,3%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	133.835	125.261	8.574	6,8%

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont légèrement augmenté. La part aux charges d'exploitation représente 1,7% (année précédente 1,7%). Les charges immobilières et des biens-fonds n'ont quasiment pas changé par rapport à l'an dernier. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 2,7% des charges d'exploitation (année précédente 2,7%). Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont augmenté de 8.360 KCHF par rapport à l'année précédente. Leur part aux charges d'exploitation s'élève à 12% (année précédente 11,1%). Au sein des autres charges, celles liées aux équipements et consommables ont notamment connu une augmentation d'env. 2.100 KCHF. La provision prévue pour le projet Murtenstrasse 24 à hauteur de 1.800 KCHF est incluse dans les autres charges (cf. 15 «Provisions»).

24 Contributions

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Contributions pour l'enseignement et la recherche en médecine clinique	109.013	108.334	680	0,6%
Contributions à des tiers	20.139	21.415	-1.276	-6,0%
Contributions	129.152	129.748	-596	-0,5%

Au total, les charges liées aux contributions ont diminué de 596 KCHF. La part aux charges d'exploitation s'élève à 15,7% (année précédente 16%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'Ile, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et autres hôpitaux universitaires représentent 13,3% du total. Les contributions à des tiers ont

diminué de 1.276 KCHF car les fonds alloués aux partenaires de projets nationaux et internationaux sont désormais comptabilisés comme des éléments réduisant les bénéfices (cf. 4 «Autres créances à court terme» et 20 «Subventions de projets provenant de financement externe»).

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2017	2016	Evolution	
Produits financiers	4.333	3.290	1.043	31,7%
Charges financières	1.374	1.079	295	27,3%
Résultat financier	2.959	2.211	748	33,8%

Les revenus financiers ont augmenté de 1.043 KCHF par rapport à l'année précédente. Les pertes de change sur les placements financiers et les coûts d'administration de patrimoine ont quant à eux augmenté de 295 KCHF. Ainsi, le résultat financier connaît une évolution positive avec 748 KCHF de plus que l'année précédente.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucune caution, obligation de garantie et constitution de gage au profit de tiers.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les Universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAI, jusqu'en 2016) ou loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, à partir de 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10.11.2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les versements de l'État fédéral doivent être considérés «a posteriori». L'État fédéral reste d'avis que les versements doivent être effectués pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2017: 98.505 KCHF). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées «a posteriori». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31.12.2017.

Le Conseil d'administration de Swiss Library Service Platform AG (SLSP) veut demander un prêt pour les travaux de mise en œuvre de la plateforme SLSP par les actionnaires. L'Université de Berne accordera un prêt, en principe de 800 KCHF, à SLSP en 2018, dans le cadre d'accords contractuels.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de FER 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestation de l'Université de Berne. Par conséquent, les importantes transactions avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans conclu entre le Conseil exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université de Berne	314.170 KCHF pour l'année 2017 (année précédente: 307.360 KCHF)	Mandat de prestation d'une durée de 4 ans Approbation une fois par an par le Conseil exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale 223 470 m² (année précédente: 221 700 m²) Les frais liés aux immeubles et biens-fonds se chiffrent à env. 105.400 KCHF (année précédente 104.200 KCHF), sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence universitaire suisse CUS (aujourd'hui Conférence suisse des hautes écoles).	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

	L' « inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent aux surfaces utiles et à la surface de plain pied conformément à SIA 416.	
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liées aux applications financières et personnelles avec le canton de Berne.	Ne peut se chiffrer	Eléments gratuits pour la mise à disposition par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services d'entretien avec le contrôle des finances du canton de Berne.	Ne peut se chiffrer	Eléments gratuits pour la mise à disposition par le canton de Berne

L'acquisition de services (par ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une importante transaction avec des personnes proches.

L'Université de Berne possède une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitecra AG	Participation de 33% Unitecra AG assiste les institutions de l'Université de Berne lors de la négociation de contrats de licence et de partenariat conclus avec les partenaires industriels ainsi que pour la protection et la	Coûts bruts des services d'environ 790 KCHF (année précédente 690 KCHF)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché

	commercialisation des inventions.		
CCDE AG (Center for Continuing Dental Education)	Participation de 75 % CCDE AG propose des formations continues en médecine dentaire et organise des congrès et d'autres activités en rapport. L'Université de Berne reçoit une participation au résultat généré par les cours. CCDE AG utilise l'infrastructure de l'Université contre rémunération.	Participation au résultat: d'env. 382 KCHF (année précédente 390 KCHF) et encaissements pour l'utilisation de l'infrastructure: env. 246 KCHF (année précédente 144 KCHF)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
be-advanced AG (anciennement innoBE AG)	Participation de 25% Agence pour l'innovation du canton de Berne, be-advanced est subventionnée par la promotion économique cantonale; il s'agit d'une force motrice indépendante qui vise à renforcer la force d'innovation et la compétitivité des entreprises qui s'y rattachent.	Aucune transaction	

L'Université de Berne:

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
 - a participé de manière significative au financement des organisations
- ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siège un/des représentant/s de la direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement contribution de 720 KCHF (année précédente 720 KCHF)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution de fonctionnement pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats.	Versement contribution de 89 KCHF (année précédente 98 KCHF).	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
Fondation Sozialkasse de l'Université de Berne	Soutien des étudiants inscrits à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Versement contribution de 70 KCHF (année précédente 70 KCHF)	
Fondation pour la recherche Genaxen	Subvention d'exploitation	Versement contribution de 70 KCHF (année précédente 70 KCHF)	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition de la fondation Haus der Universität le Foyer de	Versement contribution de 49 KCHF (année précédente 49 KCHF)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché

	l'Université. L'Université loue les salles de séminaire et de cours du Foyer pour des manifestations et verse une contribution aux frais de fonctionnement.		
Fondation pour la recherche UniBern	Promotion de la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne.	Perception de subventions à hauteur de 330 KCHF (année précédente 197 KCHF)	

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à 696 KCHF (année précédente : 681 KCHF).

Echéancier des versements de leasings pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans 1 an	88
Fin du contrat dans 2 ans	117
Fin du contrat dans 3 ans	232
Fin du contrat dans 4 ans	258
Fin du contrat dans plus de 4 ans	
Total	696

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31.12.2017

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUnI, RSB 436.11), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 71 à 98) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité de la direction de l'Université

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 14 mai 2018

Contrôle des finances du canton de Berne

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable

A. Wäcken
expert réviseur agréé